

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2009/016390**
n°de gestion : **1985B02093**
n°SIREN : **333 927 101 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 06/08/2009 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

A.E.R.I.A. société par actions simplifiée

144 route D'heyrieux 69780 Mions -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :
procès-verbal d'assemblée générale ordinaire (2 exemplaires)

Concernant les événements RCS suivants :
modification des commissaires aux comptes

Fait à Lyon, le 06/08/2009

A.E.R.I.A.

Société par Actions Simplifiée au capital de 100.000 euros
Siège social : 144, Route d'Heyrieux
69780 MIONS

333 927 101 RCS LYON

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 MARS 2009

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT

L'an deux mille neuf,
Le trente mars,
À seize heures.

Les associés de la société A.E.R.I.A. se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par lettre simple adressée le 13 mars 2009 à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Philippe DELEAS, en sa qualité de Président de la société.

Monsieur Vincent MÉDAIL est désigné comme Secrétaire.

Monsieur Jean MICHARD, Commissaire aux Comptes de la société, régulièrement convoqué en date du 13 mars 2009, est *absent*.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent **6.470** actions sur les 6500 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant au moins la moitié des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,

.....

- les rapports du Commissaire aux Comptes,
- un exemplaire des statuts de la société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion du Comité Stratégique,
.....
- Renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du Comité Stratégique et les rapports du Commissaire aux Comptes.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

.....

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, après avoir pris connaissance des dispositions du décret n° 2009-234 du 25 février 2009, après avoir constaté que la société ne franchit pas deux des trois seuils fixés par ce décret et rendant obligatoire la désignation de commissaires aux comptes, et après avoir pris acte du fait que la société remplit les conditions requises par l'article L. 227-9-1 du Code de commerce pour ne pas procéder à une telle désignation, décide de ne pas renouveler les mandats de Monsieur Jean MICHARD, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société JM CONSEILS ET COMMISSARIAT, Commissaire aux Comptes suppléant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

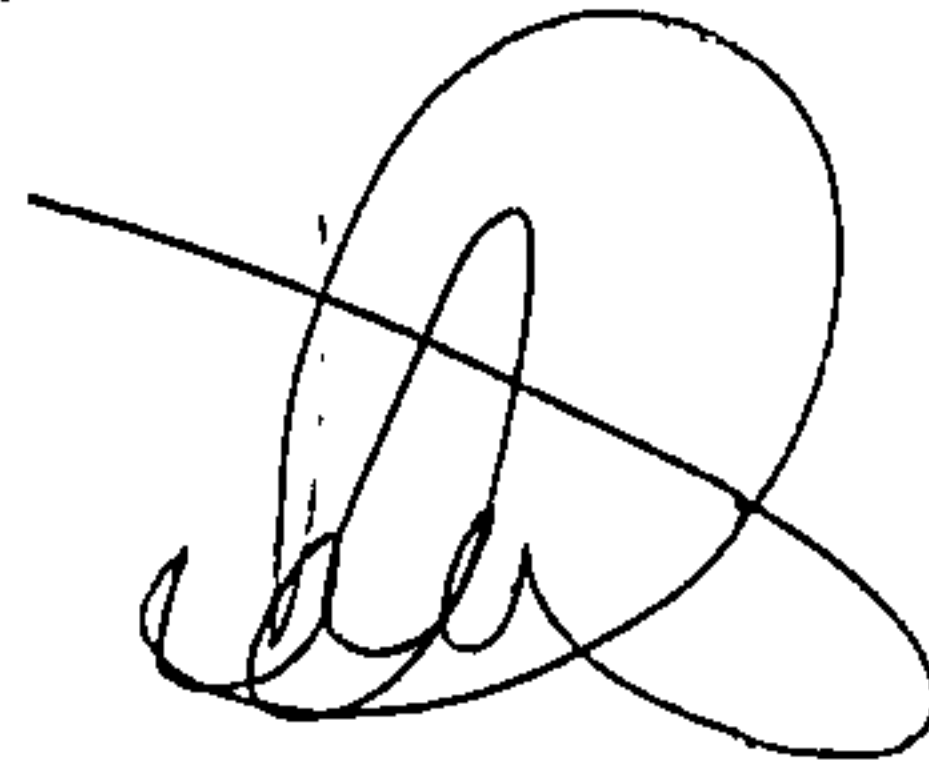
*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

**Monsieur Philippe DELEAS,
Président.**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized capital 'D' followed by several loops and a long horizontal stroke extending to the left.